GRAND CONSEIL **Q 4164**
de la République et canton de Genève

Signataire : Amar Madani

Date de dépôt : 1er octobre 2026

Question écrite

Ressortissants européens bénéficiant de l'aide sociale dans le canton de Genève et conséquences financières éventuelles de l'entrée en vigueur des Bilatérales III

Le canton de Genève accueille depuis plusieurs années un nombre important de ressortissants des Etats membres de l'Union européenne. Afin de disposer de données précises sur le recours à l'aide sociale et sur les éventuelles conséquences financières liées à l'évolution du cadre des relations entre la Suisse et l'Union européenne, le Conseil d'Etat est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Nombre de bénéficiaires

Pour chacune des années depuis 2015 jusqu'à la dernière année pour laquelle les données sont disponibles, combien de ressortissants de l'Union européenne ont bénéficié de prestations d'aide sociale dans le canton de Genève ?

Le Conseil d'Etat est invité, dans la mesure du possible, à distinguer :

- les personnes seules ;
- les couples ;
- les familles avec enfants ;
- les personnes bénéficiant de l'aide sociale durant toute l'année et celles n'en ayant bénéficié que durant une partie de l'année.

2. Répartition par nationalité

Pour chacune des années concernées, quelle est la répartition des bénéficiaires selon leur nationalité ?

Il est demandé de fournir, si possible, un tableau indiquant pour chaque nationalité :

- le nombre de bénéficiaires ;
- le nombre de dossiers d'aide sociale ;
- le nombre de personnes mineures concernées ;
- la durée moyenne de perception de l'aide sociale.

3. Enfants scolarisés dans l'enseignement public

Parmi les familles ressortissantes de l'Union européenne ayant bénéficié de l'aide sociale durant cette période :

a) combien avaient des enfants en âge de scolarité obligatoire ?
b) combien de ces enfants étaient inscrits dans l'enseignement public genevois ?
c) si les données sont disponibles, quelle a été l'évolution annuelle de ces chiffres depuis 2015 ?

Le Conseil d'Etat peut-il également indiquer, dans la mesure où ces données existent, le nombre d'enfants concernés par nationalité de leurs parents ?

4. Coût de l'aide sociale

Quel a été, pour chacune des années depuis 2015, le montant total des prestations d'aide sociale versées aux ressortissants de l'Union européenne dans le canton de Genève ?

Le Conseil d'Etat est invité à distinguer, si les données le permettent :

- les prestations versées aux personnes seules ;
- les prestations versées aux familles ;
- les éventuelles autres prestations ou aides complémentaires liées à ces situations.

5. Evolution future et entrée en vigueur des Bilatérales III

Dans l'hypothèse où les accords dits « Bilatérales III » seraient approuvés par les autorités compétentes et entreraient en vigueur, le Conseil d'Etat dispose-t-il d'une estimation de l'évolution du nombre de ressortissants européens susceptibles de recourir à l'aide sociale à Genève ?

Dans l'affirmative :

a) quelles hypothèses démographiques et économiques ont été retenues ?

b) quelle serait l'estimation du coût annuel supplémentaire ou total pour les finances publiques genevoises ?

c) sur quelle période cette projection a-t-elle été établie ?

d) quels seraient, selon les estimations disponibles, les effets sur les dépenses d'aide sociale, l'accueil scolaire et les autres prestations publiques concernées ?

e) le Conseil d'Etat dispose-t-il de scénarios chiffrés selon différents niveaux d'évolution de la population résidente ressortissante de l'Union européenne ?

Le Conseil d'Etat est par avance remercié pour les réponses apportées à la présente question écrite ainsi que pour les données et précisions fournies.